

Séance plénière
du conseil général du 25 mars 2014 à 20h00
à la salle d'étude du Collège de la Tuilerie

Pour le conseil général :

Présents : 28 sur 30, sont excusés Paul Boudry et Barman Guillaume.

Pour le conseil municipal :

Présents : 9 conseillers sur 10, ainsi que le président, M. Damien Revaz et le secrétaire communal, M. Alain Vignon, est excusé Philippe Dubois

Le président du Conseil général, M. Damien Coutaz ouvre cette séance extraordinaire du Conseil général à 20h03 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Nidea Henriques, procède à l'appel nominal.

28 conseillers généraux sont présents.

Avec 28 conseillers généraux présents, les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

1. Approbation du PV de la séance extraordinaire du 6 novembre 2013

Véronique Chételat Maye demande de changer une formulation de la page 5 du PV au point 4. On lira « En comparant le règlement actuel et le projet, la commission a constaté que les changements étaient minimes. » au lieu de « les changements sur le règlements étaient minimes. »

François Farquet demande d'ajouter « ou non » à la page 7 du PV sur son intervention. On lira donc : « la mission du conseil général est d'approuver, *ou non*, les propositions du conseil communal » au lieu de « la mission du conseil général est d'approuver les propositions du conseil communal ».

Le pv est ensuite approuvé à l'unanimité.

2. Bâtiment Lavigerie « autorisation de dépense CHF 3'800'000 .->

Damien Coutaz cède la parole à Patrick Barman pour le mot de la municipalité :

Il remercie d'abord la COGEST pour son travail. Il retrace ensuite l'historique d'occupation du bâtiment de Lavigerie. Passant d'abord par la médiathèque et le ministère public qui occupa ensuite les lieux.

Le projet de la Tuilerie pour reloger les sociétés a reçu un accueil favorable et unanime. Les complexes de Lavigerie et de la Tuilerie font partie du patrimoine de notre commune. Il reprend officiellement la demande de l'investissement de 3'800'00 CHF pour ce projet.

Il donne ensuite la parole à Pierre-Yves Robatel pour la présentation du projet de la réaffectation du bâtiment de Lavigerie.

Damien Coutaz donne ensuite la parole à Dominique Robyr, président de la COGEST. La commission de gestion a des craintes quant à l'engagement supplémentaire des investissements de la commune. Mais le rendement financier reste positif. La COGEST recommande à la majorité d'accepter la dépense de 3'800'00 CHF.

Damien Coutaz passe ensuite la parole aux chefs de groupes pour l'entrée en matière. Le PDC, le PLR et l'ADG acceptent l'entrée en matière.

- Frédéric Rey-Bellet demande si, d'un point de vue juridique, pour le ministère public il n'y a que des procureurs et des salles d'audiences pour les auditions des procureurs et si pour le Bas-Valais il y a un tribunal.

Damien Revaz répond qu'au niveau de l'organisation de la justice pénale, c'est la phase d'instruction qui est dirigée par un procureur et qui informe le ministère public. Le canton du Valais est formé de trois arrondissements : un se trouve à St-Maurice pour les communes allant de Port-valais jusqu'à Riddes, un arrondissement pour le Valais central et un pour le Haut-Valais. Il y a actuellement, à St-Maurice, cinq procureurs et un procureur substitut qui ont pour mission de conduire les instructions pénales. Dans ce cadre là, ils effectuent les auditions qui se déroulent dans les trois salles d'audiences présentées sur le plan. Une fois que le dossier est bouclé, le procureur l'adresse à un tribunal. Pour St-Maurice, le tribunal du district se trouve à Martigny. Et c'est là que le procureur va plaider.

- Catherine Frossard demande si il y aura une augmentation de la demande de locaux. Damien Revaz dit qu'il y a assez de place au cas où les effectifs augmenteraient. Et qu'il y a encore une réserve, non visible sur le plan, qui peut être aménagée en bureau, quitte à ce que certains soient vides en début d'occupation. La location des bureaux sera facturée aux communes concernées.

Damien Coutaz passe au vote :

**- Ceux qui acceptent la dépense de 3'800'000 CHF lèvent la main :
1 opposition, 27 favorables**

La dépense est acceptée à la majorité.

**- Ceux qui acceptent l'emprunt lié à cette dépense lèvent la main :
1 opposition, 27 favorables**

L'emprunt est accepté à la majorité.

3. Interpellation « Transports publics St-Maurice-Epinassey »

Il donne la parole à Laetita Lugon pour présenter l'interpellation concernant les transports publics entre Epinassey et St-Maurice.

Damien Coutaz passe ensuite à l'entrée en matière. Le PDC, le PLR et l'ADG acceptent l'entrée en matière.

Cette interpellation sera transmise à la municipalité pour une réponse dans les 3 mois, maximum.

4. Postulat PLR « Pose de caméras de surveillance »

Le rapporteur du Postulat, Mireille Brouchoud, est appelée pour présenter le projet.

Damien Coutaz donne la parole aux chefs de groupes :

François Farquet, pour le PDC, suggère au bureau de former une commission AD HOC pour d'abord s'informer puis d'envisager les solutions possibles. Le PDC refuse l'entrée en matière. Le PLR accepte l'entrée en matière. L'ADG refuse l'entrée en matière.

Damien Coutaz passe au vote :

- Ceux qui sont pour l'entrée en matière du postulat concernant la pose de caméras de surveillance :

9 favorables, 1 abstention, 17 refus.

Ce postulat ne sera donc pas transmis sous cette forme à la municipalité.

5. Tour d'horizon

Damien Coutaz passe la parole au président de la municipalité pour le tour d'horizon.

Le président commence par remercier le conseil général pour sa confiance.

- Il commence par la rémunération des conseillers généraux:

Il rappelle qu'il y a deux sortes de commissions, celles du conseil général rémunérées conformément aux tarifs votés lors de la séance constitutive. Ensuite, les séances communales. Dans la rétribution des séances, le conseil municipal est moins généreux que le conseil général.

- Vernissage du trésor de l'Abbaye au Louvres à Paris

- Accepté au budget 2014, les travaux des fenêtres de l'hôtel de ville ont commencés.

- Tuilerie et sociétés locales

- Avenue d'Agaune

- Etude d'un projet pour le bâtiment DUC

- Site de Savatan

- Règlement communal d'organisation soumis au vote populaire le 18 mai prochain.

- Archives de la commune
- Cycle d'orientation, 18 octobre inauguration

6. Divers

Catherine Frossard demande, concernant les 1500 de l'Abbaye, ce qui est prévu et comment poursuivre sur cette lancée.

Damien Revaz répond que le troisième pilier des festivités est la muséographie du trésor et des fouilles archéologiques dont le 1500^{ème} a été le moteur qui a permis à l'abbaye de créer tout cela. C'est donc un projet exceptionnel qui est en train d'être réalisé. (diffusion, visites, audioguide etc.)

Anita demande si il y aura une suite pour les projections sur la falaise qu'elle a trouvées très agréables.

Pierre-Yves rappelle que cela était un test qui a duré environ trois mois. Il est prévu qu'un débriefing soit fait à l'issue de cette opération. Et des renseignements ont été demandés concernant les modalités pour une éventuelle installation fixe. Un rapport sera fait au conseil municipal avec une proposition de poursuivre, ou non, ce projet.

Dominique Bavaud trouve dommage que, dans les vitrines privées, l'ont trouve des objets incongrus et peu esthétiques.

Pierre-yves répond que ces espaces sont privés et qu'il est difficile d'intervenir auprès des propriétaires. Cela sort du rôle de la commune.

Damien Revaz répond que l'état de certaines d'entre-elles s'expliquent par des réaffectations de locaux.

Evelyne Saillen demande si une décoration est prévue pour le 1500^{ème} de l'abbaye.

Damien Revaz répond qu'une petite délégation composée du conseiller en charge de la voirie, pour les questions de drapeaux et fleurs notamment, ainsi que le conseiller en charge du tourisme et Damien Revaz lui même ont prévu une rencontre avec les organisateurs du 1500^{ème}. Quelque chose sera fait.

Véronique Chételat Maye demande si quelque chose a été prévu pour le bâtiment annexe de Lavigerie.

Patrick Barman répond qu'ils ont des idées et ont élargi le mandat pour des études de réaménagement du bâtiment. Il y a des potentialités de location, rien n'est sûr. Ce bâtiment ne restera pas en l'état. Quelques petits groupes resteront dans ce lieu pour le moment.

Puis Véronique demande pour quand est prévue la suppression du carrefour d'horizonville.

Damien Revaz dit qu'il faut distinguer trois projets, un qui concerne la déviation qui semble prendre du plomb dans l'aile pour cause de budget. Un deuxième concernant un trottoir à Epinassey jusqu'à hauteur des écoles ; un bureau d'ingénieur a été mandaté pour préparer les projets. Ils vont de l'avant. Puis pour la mobilité douce, ils sont en tractation avec l'état du Valais pour que cela se fasse le plus vite possible, pas de nouvelles à ce jour.

François Farquet, au nom de Paul Boudry, se fait du soucis concernant la poste à Mex. Damien Revaz répond qu'il interpellera l'office de poste pour plus d'informations.

Devaud Stéphane demande qui est sensé nettoyer la cour de l'école primaire en vue des tessons de bouteilles présents.

Patrick Barman donne des éclaircissements pour le nettoyage de ces cours. A partir du milieu de l'année, il y aura 3 concierges attirés et dévolus aux bâtiments. En collaboration avec la voirie, des nettoyages beaucoup plus fréquents seront faits.

Catherine Frossard parle du déneigement de la cours primaire qui n'est pas suffisant. Bernard Mottiez dit que d'autres solutions seront discutées.

Evelyne Saillen parle du lampadaire à l'entrée d'Epinassey qui est trop éblouissant. Le conseiller en charge le signalera aux services industriels.

Damien Abetel pose une question concernant une voiture avec des plaques françaises qui est stoppée sur un parking depuis des mois. Damien Revaz le signalera à la police.

François Farquet prend la parole et souhaite un bon anniversaire, au nom de tous ses collègues conseillers, au président du conseil général.

Damien Coutaz informe l'assemblée que la sortie des commissions aura lieu le samedi 6 septembre 2014.

Il remercie le concierge, Diego Clément, et invite le conseil général au philosophe où l'apéritif sera servi.

Damien Coutaz clos la séance à 21h

Le président :

Damien Coutaz

Handwritten signature of Damien Coutaz in black ink.

La secrétaire :

Nidea Henriques

Handwritten signature of Nidea Henriques in blue ink.